NORMES DE DÉSINFECTION pour un usage sur sols, surfaces et DM non critiques

CPias Bretagne

Activité désinfectante		Normes*/**	Souches testées	
Si lingettes pré-imprégnées nécessitant une action mécanique		**EN 16615**		
Patient porteur de *Clostridioïdes difficile*	Sporicidie	Spore : résistance de certaines bactéries à des conditions extérieures défavorables *Clostridium difficile - Bacillus* Thermorésistant (>120° 10 mn) Résiste aux radiations, aux antiseptiques, aux ATB	**EN 17126***	• *Bacillus subtilis* • *Bacillus cereus* • *Clostridioïdes difficile*
			EN 17846**	• *Clostridioïdes difficile* avec action mécanique
Épidémie de GEA environnement sol/surfaces	Virucidie spectre total	Virus nu résistant dans l'environnement, dont l'eau, et difficile à détruire : Hépatite A-B, entérovirus, rotavirus, papillomavirus, poliovirus…	**EN 14476*** **EN 16777**** **EN 17111**** si DM par immersion	• ***Poliovirus*** • *Adénovirus* • *Norovirus murin*
	Virucidie spectre limité			• *Adénovirus* • *Norovirus murin*
	Virucidie sur virus enveloppé	Virus facile à détruire car peu résistant aux détergents, à la chaleur, et à la dessiccation : HIV, herpès, grippe, Covid-19, rage…		• Vaccine
Environnement Sol et surface + DM non critique	Fongicidie Lévuricidie	Moisissures, levures	**EN 13624*** **EN 17387**** **EN 14562**** si DM par immersion	• *Candida albicans* (levure) • *Aspergillus brasiliensis* (moisissure)
	Bactéricidie	Micro-organisme unicellulaire qui se reproduit par scissiparité Les bacilles et les coques	**EN 13727*** **EN 17387**** **EN 14561**** si DM par immersion	• *Staphylococcus aureus* • *Pseudomonas aeruginosa* • *Enterococcus hirae*

* phase 2 étape 1 (en condition de saleté) ** Phase 2 étape 2 (en condition de saleté)

Qu'est ce qu'un produit biocide ?

Les biocides sont des substances actives, ou des préparations contenant une ou plusieurs substances actives, destinées à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre, par une action chimique ou biologique.
Il existe 23 types de produits (**TP**) répartis en 4 grandes familles :

- **Les désinfectants** : TP 1 à 5
- **Les produits de protection** : TP 6 à 13
- **Les produits antiparasitaires :** TP 14 à 19
- **Les autres produits biocides :** TP 20 à 23

Les désinfectants

(ex: produit de désinfection des mains, des surfaces, de l'eau potable …)
TP 1 Produits biocides destinés à l'hygiène humaine.
TP 2 Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique. Utilisés pour désinfecter les surfaces, les matériaux, les équipements et le mobilier qui ne sont pas utilisés en contact direct avec les denrées alimentaires
TP 3 Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire.
TP 4 Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Utilisés pour l'imprégnation des matériaux susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires.
TP 5 Désinfectants pour eaux de boisson.

Stabilité d'un produit

24 h voire moins si produit saturé d'impuretés
Certains fabricants certifient la validité de leur produit jusqu'à 7 jours (toujours demander les éléments de preuves signés)

Exigences de respect des normes

Le produit doit passer les normes d'efficacité en 15 mn maximum et en condition de saleté

Distinction agrément/homologation pour le contact alimentaire

Il faut distinguer les détergents-désinfectants **homologués** pour le contact alimentaire (avec un numéro d'homologation délivré par le ministère de l'agriculture et figurant sur le conditionnement) et les détergents-désinfectants **agréés** pour le contact alimentaire.
Les produits agréés sont formulés à base de substances figurant sur une liste autorisée. Si l'homologation est obligatoire dans le domaine de l'agro-alimentaire, elle ne l'est pas forcément dans le domaine de la santé. C'est cependant une garantie d'efficacité et de sécurité supplémentaire.